

DECRET N° 2010-352 DU 20 JUILLET 2010

portant nomination de magistrats dans
certaines juridictions.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2010 - 350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 21 janvier 2010 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 19 juillet 2010.

DECRETE :

Article 1^{er} : Les magistrats dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PREMIERE CLASSE DE COTONOU

Procureur de la République : Madame Michèle Odette Andrée CARRENA-ADOSSOU.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PREMIERE CLASSE DE PARAKOU

Procureur de la République : Monsieur Mathieu SOBABE

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME CLASSE DE LOKOSSA

Procureur de la République : Monsieur Christophe ATINMAKAN

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

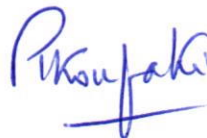
Fait à Cotonou, le 20 juillet 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



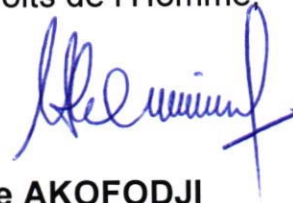
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Grégoire AKOFODJI

AMPLIATIONS : PR6 AN4 CS2 CC2 CES2 HAAC 2 HCJ 2MECPDEPPCAG 4 MJLDH-PPG 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES
27 SGG 4 DGGM-DCF-DGTCP-DGIG-DGDDI 5 BN-DAN-DLCS 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP2 JO1.